

COMPTE RENDU

BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 12 novembre à 18 h 30, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président :

Etaient présents :

Nombre membres

du bureau :

- en exercice : 21
- présents : 19

- votants : 19

Date de

convocation :

29 octobre 2018

Président	Monsieur BRAULT Jean-Luc		
1^{ère} Vice-Présidente	Madame PENNEQUIN Elisabeth	1^{er} membre	Monsieur CHARRET Bernard
2^{ème} Vice-Président	Monsieur MONCHET Francis	2^{ème} membre	Monsieur BERTHAULT Jean-Louis
3^{ème} Vice-Président	-----	3^{ème} membre	Monsieur CHARLUTEAU Daniel
4^{ème} Vice-Président	Monsieur SAUQUET Claude	4^{ème} membre	---
5^{ème} Vice-Présidente	Madame DELORD Martine	5^{ème} membre	Monsieur MARTELLIERE Eric
6^{ème} Vice-Président	Monsieur PAOLETTI Jacques	6^{ème} membre	Monsieur GAUTRY François
7^{ème} Vice-Président	Monsieur CHARBONNIER François	7^{ème} membre	Monsieur SARTORI Philippe
8^{ème} Vice-Présidente	Madame COLONNA Anne-Marie	8^{ème} membre	Madame CHARLES Françoise
9^{ème} Vice-Président	Monsieur SIMIER Claude	9^{ème} membre	Monsieur SINSON Daniel
10^{ème} Vice-Président	Monsieur GOUTX Alain	10^{ème} membre	Monsieur LANGLAIS Pierre

Etaient absents excusés : Monsieur MARINIER Jean-François – Monsieur ALMYR Jean-Claude -

Madame PENNEQUIN Elisabeth est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

Le bureau a délibéré sur les dossiers suivants :

Aménagement de l'espace

1. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZB N° 492 SISE AU LIEU-DIT LE MARCHAIS BEZARD A NOYERS-SUR-CHER

La Communauté de Communes Val de Cher-Controis a reçu le 8 octobre 2018 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de la parcelle cadastrée section ZB n°492 (9 626 m²) sise au lieu-dit « Le Marchais Bézard » à Noyers-sur-Cher, appartenant à la SAS AXEREA PARTICIPATIONS représentée par Monsieur Jean-François LOISEAU dont le siège social se situe à Olivet (45160), 36 rue de la Manufacture, au prix de 75 000 € TTC (frais acte en sus).

- **Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment son article L211-2,
- **Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 30 janvier 2017 délégrant au bureau communautaire, l'exercice du droit de préemption urbain en zone d'activité que les communes auront octroyé à la Communauté,
- **Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 13 février 2017 délégrant le droit de préemption urbain aux communes disposant d'un document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou Plan d'Occupation des Sols) et ce sur l'ensemble de leur territoire à l'exception de certaines zones d'activités,
- **Vu** la demande de déclaration d'intention d'aliéner reçue le 8 octobre 2018 et enregistrée sous le n°041.164.18.U0004 concernant la vente de la parcelle cadastrée section ZB n°492 (9 626 m²) sise au lieu-dit «Le Marchais Bézard » à Noyers-sur-Cher et située en zone Ui du Plan Local d'Urbanisme,
- **Considérant** que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a pas de projet sur cette parcelle, Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle cadastrée section ZB n°492 (9 626 m²) sise au lieu-dit «Le Marchais Bézard» à Noyers-sur-Cher, appartenant à la SAS AXEREA PARTICIPATIONS représentée par Monsieur Jean-François LOISEAU dont le siège social se situe à Olivet (45160), 36 rue de la Manufacture, au prix de 75 000 € TTC (frais acte en sus). Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à l'effet de signer tous documents nécessaires à la renonciation de ce droit.

AVIS SUR DES DOSSIERS PORTES A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 DECEMBRE 2018

2. GARANTIE D'EMPRUNT POUR LES BAILLEURS SOCIAUX

Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président, informe les élus que la Commission Logement Mutualisation du 8 novembre 2018 s'est prononcée favorablement pour accorder des garanties d'emprunts aux bailleurs sociaux à hauteur de 50 % des travaux de construction de logements sociaux exclusivement dans le cadre du prêt locatif à usage social (PLUS) et du prêt locatif social (PLS). Pour les prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) des aides financières seront apportées pour la construction de logements sociaux comme suit :

- 2 000 € pour un T1
- 3 000 € pour un T2
- 4 000 € pour un T3
- 5 000 € pour un T4
- 6 000 € pour un T5 et plus

Aucune aide ne sera apportée au niveau du foncier. Le bureau se prononce favorable à l'ensemble de ces mesures qui seront portées à l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire fixé le 3 décembre 2018.

3. LUTTE CONTRE LE FRELON

Le bureau a émis un avis favorable pour mettre en place un dispositif d'aides financières pour lutter contre le frelon asiatique (*vespa volutina*). Le montant plafond retenu pour le remboursement de la destruction d'un nid est fixé à hauteur de 120 €. Seuls les particuliers peuvent bénéficier de cette aide. Le règlement se fera uniquement sur présentation d'une facture acquittée. Il est à noter que dans ce cadre, la Communauté sollicitera une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher au titre de la dotation départementale d'aménagement durable (DDAD), laquelle couvrira 50 % de l'enveloppe décidée par la Communauté.

Affaires diverses

Intervention de Monsieur François CHARBONNIER, Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme

• Partenariat avec la Chambre d'Agriculture

Suite aux difficultés rencontrées dans le cadre de projets d'implantation sur des terres agricoles et après une rencontre avec Monsieur Philippe NOYAU, Président de la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher, Monsieur François CHARBONNIER et Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président, proposent aux membres du Bureau que la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher effectue un recensement de la qualité agronomique des terres agricoles sur l'ensemble du territoire communautaire. Le Bureau émet un avis favorable sur ce projet qui sera présenté par Monsieur François CHARBONNIER lors d'une prochaine Commission agricole. Une proposition chiffrée sera ensuite transmise à la Communauté de communes afin que celle-ci puisse se prononcer sur le lancement de l'étude.

• Zonage d'assainissement des Communes

Vingt communes de l'ex Val de Cher-Controis et deux communes de l'ex Cher à la Loire n'ont pas de document zonage d'assainissement datant de moins de 10 ans. Ces documents sont obligatoires dans le cadre du futur PLUi et leur absence fragilise juridiquement ledit PLUi. Monsieur François CHARBONNIER précise que le service instructeur prendra contact avec chaque commune concernée.

Intervention de Madame Anne-Marie COLONNA, Vice-Présidente en charge de l'Enfance-Jeunesse et de l'Action Solidaire et Sociale

• Salon de l'apprentissage et de l'alternance 2019

Mme Anne-Marie COLONNA précise qu'en lieu et place du forum de l'emploi, évènement sur lequel se mobilisent de moins en moins les demandeurs d'emplois (quels que soient les territoires concernés), il est proposé de mettre en place un salon de l'apprentissage et de l'alternance en avril 2019.

Ce salon a pour objectifs de :

- ✓ Valoriser le travail des artisans et plus généralement des PME du territoire
- ✓ Permettre aux dites entreprises de trouver plus facilement des apprentis
- ✓ Changer le regard des jeunes de 18 à 30 ans sur la filière apprentissage alternance et ainsi intégrer le monde professionnel plus facilement.

Le bureau valide le principe de la mise en place de ce salon et précise que la date proposée du vendredi 12 avril 2019 est moins judicieuse qu'un samedi. Il est donc décidé de retenir le samedi 13 avril 2019.

Madame Anne-Marie COLONNA tient à rappeler le travail indispensable engagé par les maisons de l'emploi de la Communauté en partenariat avec les chambres consulaires, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher et les représentants des syndicats professionnels par filière.

Intervention de Monsieur Claude SIMIER, Vice-Président en charge du Développement touristique

Monsieur Claude SIMIER prend la parole et fait un point sur l'état d'avancement des dossiers tourisme.

La Commission développement touristique du 10 octobre dernier a permis d'aborder les points suivants s'agissant du 1^{er} thème abordé, à savoir l'animation du territoire :

- SMO/ADT - Wifi territorial : lancement d'un appel d'offres le 10 décembre prochain = 950 sites sont concernés au niveau du Département, et 326 potentiellement sur le Val de Cher-Controis (2^{ème} EPCI du Loir-et-Cher après Agglopolys). Les hypothèses financières du SMO sont les suivantes : la part qui incombera à la Communauté, en sus des participations des Conseils départementaux et Conseils régionaux est évaluée pour l'instant à près de 97 000 € sur un investissement global de 446 000 €. Reste à travailler sur les sites à déployer, le phasage et le coût de fonctionnement.
- Redynamisation des centres bourgs : intervention de Mme Amandine BILLY, Manager de commerce, embauchée par la Ville de Blois. Celle-ci développe un ensemble d'outils destinés à relancer l'activité et l'implantation des commerçants, la création d'une union commerciale, boutiques de démonstration du travail des artisans, boutiques éphémères, vitrophanie, etc. Monsieur Claude SIMIER estime, qu'à terme, il conviendrait de recruter un animateur en lien avec « Vitrites de France » pour développer ces actions sur le territoire communautaire.

La prochaine Commission développement touristique portera sur la valorisation du Patrimoine bâti & naturel du Territoire.

Intervention de Monsieur Alain GOUTX, Vice-Président en charge de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

• Aires d'accueil gens du voyage communales de Selles-sur-Cher et Contres

Monsieur Alain GOUTX précise qu'il s'oppose à la demande de l'Etat et plus précisément celle de Madame Catherine FOURCHEROT, Sous-Préfète de Romorantin-Lanthenay qui consiste à ce que la Communauté de communes prenne en charge les r les aires communales créées à Selles-sur-Cher et à Contres. Il rappelle en effet que l'Etat et le Conseil départemental de Loir-et-Cher doivent depuis plus d'un an procéder à la révision du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, et qu'ils n'ont par conséquent, aucune injonction à donner à la Communauté. Il revient dès lors aux communes susvisées de prendre les mesures nécessaires en termes d'hygiène et de sécurité des personnes. Toutefois, Monsieur Alain GOUTX tient à souligner qu'une réunion organisée par les services de l'Etat sur ledit Schéma aura lieu le **vendredi 16 novembre 2018 en préfecture.**

La séance est levée à 18 h 15
Contres, le 29 novembre 2018

Le Président
Jean-Luc BRAULT

